



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 11 décembre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Etaient présents : MM. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Bruno BAUDOUIN, Annick BIGUET, Christian BARRACHIM, Edmond BERNARD

Etaient absents : MM Aurélie RENOUST, Vincent PIERRE

Pouvoirs : MM Aurélie RENOUST pour Annick BIGUET

Est désigné secrétaire de séance : Mme. Alison McDONAGH

Date de convocation : 9 décembre 2014	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 9 décembre 2014	- en exercice : 11
	- présents : 9
	- votants : 10

Ordre du jour

1. Décision modificative

DELIBERATION 2014-082 : Décision modificative

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors du vote du budget, certains mouvements aux niveaux de l'avancement des agents n'ont pu être prévus. Il avait été voté une prime de fin d'année pour les contrats aidés qui n'a pas non plus été répercutée sur le budget. Ce qui a induit un manque de trésorerie au chapitre 012 « charges de personnel ». C'est pourquoi il est nécessaire de procéder à une décision modificative.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

c/61523 : 011 (voies et réseaux)= -700.00€
c/621 : 012 (personnel extérieur)= +156.00€
c/6411 : 012 (personnel titulaire)= +194.00€
c/64168 : 012 (autres emplois d'insertion)= +350.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** les modifications suivantes :

c/61523 : -700.00€
c/621 : +156.00€
c/6411 : +194.00€
c/64168 : +350.00€